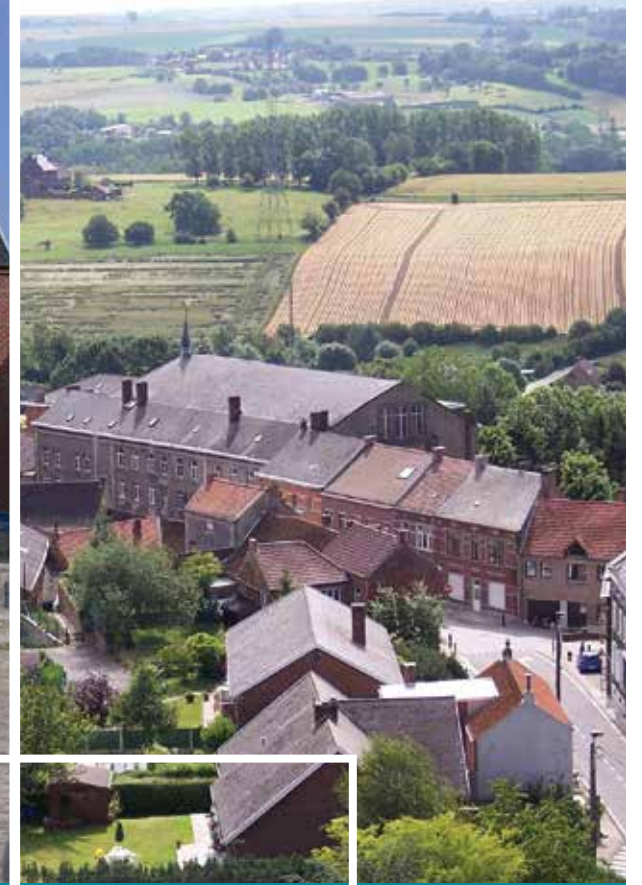


Nos 3 villages **ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL**

Bulletin d'Informations Communales / Janvier 2017



n°146

sommaire



TRAVAUX



BUDGET



TRANS'ITTRE

EDITO

Cette fin d'année 2016 dans notre commune a été marquée par **l'annonce de la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) des papeteries de Virginal.**

Idem Papers a déposé le 13 décembre 2016 auprès du Tribunal de commerce une demande de réorganisation judiciaire, suite à ses dettes importantes et sa rentabilité insuffisante. L'objectif d'une telle procédure est d'assurer la continuité de l'activité économique et de maintenir un maximum d'emploi sous le contrôle d'un mandataire de justice. Le Tribunal a désigné un juge dont la mission est de geler les dettes de l'entreprise et de trouver un repreneur qui relance l'usine sur de nouvelles bases. La demande de produits à haute valeur ajoutée tels que les posters, étiquettes, ... dans lesquels les papeteries de Virginal se sont spécialisées ces dernières années, reste importante. L'usine continue à fonctionner normalement avec la volonté ferme de trouver rapidement un repreneur.

L'emploi et la sécurité: 2 défis à relever en 2017

Les 6 cambriolages dans les habitations de la rue Dujacquier et au Rouge Bouton la nuit du Nouvel An nous ont profondément choqués. Nous avons demandé à la Police d'augmenter dans notre secteur les patrouilles de nuit et le week-end. Nous organisons au mois de février une réunion avec le Commissaire de police, notre Cheffe d'antenne, des habitants de Huleu à Ittre et du Rouge Bouton à Virginal, afin de créer dans ces deux quartiers, à l'initiative des citoyens, deux PLP (Partenariat Local de Prévention). C'est une structure où des voisins s'associent en concertation étroite avec la Police pour surveiller leur quartier, observer les allées et venues pour en augmenter la sécurité. Nous sommes déterminés à soutenir la création de ces PLP.

La protection de nos habitants contre le risque d'inondation reste notre priorité. Les zones d'immersion temporaires (ZIT) sur le Ry de Fauquez, sur le Ry du Mortier et sur le Ry Goret ont été achevées en 2016. La ZIT du Ry Ternel qui

pourra retenir plus de 50.000 m³ en amont du village d'Haut-Ittre sera finalisée au début de cette année. Le projet LIFE Belini, qui intègre la création d'une ZIT entre la rue de Schoot et la rue de Gaesbecq pouvant stocker plus de 30.000m³ d'eau en amont du village d'Ittre, a été accepté par la Commission européenne. C'est une subvention d'environ 54% des travaux de la ZIT que nous pouvons espérer de l'Europe.

Au-delà de ce moment fait de morosité économique et d'inquiétude quant à notre sécurité, n'oublions jamais que l'avenir appartient à ceux qui le construisent. Notre volonté est de mettre tout en œuvre pour permettre à nos habitants de vivre dans leurs maisons en toute quiétude et en toute sécurité.

Au nom du Collège communal, je vous adresse mes vœux de bonne et heureuse année 2017.

> **Ferdinand Jolly, Bourgmestre**



MARCHE AUX FLAMBEAUX - WEEK-END DE LA FÉER'ITTRE - LE SAMEDI 10/12/17

ORIGINALITÉ ET TRÈS BEAU SUCCÈS POUR CETTE PROMENADE DANS LE VILLAGE À LA NUIT TOMBÉE

Ce n'est pas moins d'une centaine de personnes, composée de nombreux enfants qui ont participé à cette marche aux flambeaux, guidée par Jean-Marie Gervy, avec ses commentaires en wallon.

Cette ballade, qui débutait devant le syndicat d'initiative de Ittre, est passée par la rue de la Procession, surplombant le village, magnifiquement mis en lumière par la fête de Féer'lttre.

Et, à la fin de la promenade, c'est devant la Forge-musée, éclairée et animée pour l'occasion que petits et grands ont pu déguster soit un bon vin chaud soit une soupe au butternut.

A l'intérieur, plusieurs personnes se sont prises au jeu à faire quelques photos dans un cadre avec les lutins du Père Noël.

Bref, une très belle expérience à recommencer plus souvent.

> **Christian Fayt, Echevin du Tourisme**



L'ACTION LOGEMENT TREMLIN CONTINUE : CANDIDATURES POUR LA LOCATION DE DEUX LOGEMENTS TREMLIN DU 20 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2017

La commune dispose de deux logements tremplin. L'objectif de ce type de logement est de permettre à des jeunes de l'entité de pouvoir louer un appartement dans des conditions préférentielles leur permettant un accès facilité à la propriété si ils s'engagent dans les 5 ans à construire ou acheter un bien à Ittre, Haut-Ittre ou Virginal.

COMMENT :

1. En appliquant un loyer inférieur que le prix du marché.
2. En leur rétrocédant une partie du loyer payé durant la période où ils ont loué,

Au bout de 5 ans de location, ces mesures combinées permettent par exemple de payer les frais de notaires pour un achat à prévoir dans notre commune.

Si vous êtes intéressés et que vous pensez pouvoir déposer votre candidature, nous vous invitons à venir prendre connaissance de la procédure, des conditions de candidature et autres renseignements à la Commune d'Ittre au secrétariat central tous les jours de 9h à 11h45. Ces informations sont également disponibles sur le site de la commune www.ittre.be.

POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT LOGEMENT TREMLIN : CRITÈRES D'ADMISSION :

Qu'il s'agisse d'un jeune couple ou d'une famille monoparentale, chacun(e) devra :

- Etre de bonnes conduite, vie et mœurs;
- Etre âgé(e) de 18 à 30 ans au moment de l'introduction de la demande;
- Etre actuellement domicilié(e) ou avoir été domicilié(e) pendant au moins 15 ans dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages) ou avoir son lieu de travail dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages).

- Dans le cas où les couples mariés ou vivant maritalement se séparent, un des conjoints restant peut bien sûr bénéficier du logement à loyer modéré jusqu'à la fin du bail, qui ne pourra pas être renouvelé.
- La location sera ouverte à tous les citoyens. En outre, ils doivent bénéficier de revenus inférieurs à 51.300,00 €, augmentés de 2.500,00 € par enfant à charge.
- Aucun des candidats demandeurs ne peut être pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un bien immobilier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable, inadapté à son handicap ou d'un abri précaire).

Tous ces critères doivent être remplis pour que le couple candidat-locataire soit admis au classement par priorités.

PÉRIODE POUR POSER SA CANDIDATURE DU 20 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2017

RENSEIGNEMENTS :

- sur rendez-vous au 067/79.43.37
- Contact p.godefroid@ittre.be.

> **Christian Fayt, Echevin du Logement**



Le Syndicat d'Initiative, Centre Culturel et l'Administration Communale ont le plaisir de vous présenter le

Concert de Nouvel An

Dimanche 29 janvier 2017
15h00

Palais de Plume

(RUE HAUTE, 8 À ITTRE)

Première partie : **Corps Musical Nivellois** sous la direction de Madame Nathalie Muspratt

Seconde partie : **RHCV** sous la direction de Madame Catherine Tordeurs

P.A.F. : 5 euros

Organisation et informations - Syndicat d'Initiative - 067/64 87 74 sib.ittre@skynet.be



TRAVAUX

Au cours du mois de décembre et janvier, le service travaux a réalisé les tâches suivantes :

- Création et montage de 4 nouvelles crèches



- Préparation de 1173 colis de Noël



- Aménagement du Bief 29
- Entretien du fossé rue du Vieux Chemin de Nivelles
- Réfection de chemins ruraux.
- Le 2 décembre 2016, signature du programme d'actions 2017-2019 du Contrat rivière Senne en présence de SAR le Prince Laurent et M. Le Ministre Collin.



> **Christian Fayt, Echevin des Travaux**



LE GÉNÉRAL HIVER PASSE À L'OFFENSIVE

Un début d'année en fanfare, on l'oublie un peu vite mais c'est déjà le premier jour de l'an que notre équipe de déneigement a dû se mettre en route pour faciliter la circulation dans notre commune.

Mais comment fonctionne ce service ?

Deux services se partagent le déneigement dans notre commune.

1) LE SPW (SERVICE PUBLIC DE WALLONIE) QUI S'OCCUPE DE GÉRER :

A) L'AUTOROUTE,

B) LES ROUTES RÉGIONALES

- La RN 280 (de Quenast à Haut-Ittre) passant par nos 3 villages.
- La RN 28 de Braine-le Château à Nivelles passant par Haut-Ittre et l'entrée de l'autoroute. (Cette route était il y a 1 an encore gérée par la Province du Brabant wallon. La compétence du réseau routier provincial a été remise à la Wallonie).

La gestion du déneigement est assurée par des entreprises privées.

2) NOTRE COMMUNE

Elle gère plus ou moins 115 kilomètres de routes, chemins, sur l'ensemble du territoire. Parmi celles-ci de nombreuses routes sont à cheval sur une autre commune, la plus importante est Braine-le Comte avec des portions de rues ou en totalité comme les rues du Rouge-Bouton, du Roelux, du Bois de La Houssière, Maurice et Arthur Brancart, Ste Lutgarde, Bornival. Avec Braine-le Château pour la Longue Semaine à partir du Bilot et enfin avec Tubize avec une partie de la rue de Clabecq. (soit + 15 kms). Dans un souci d'efficacité, de rapidité, nous salons ces routes, en plein accord avec les communes voisines qui nous le rendent bien en nous prêtant du matériel occasionnellement.

AVEC QUEL MATÉRIEL ?

Depuis deux législatures, j'ai eu comme objectif de remplacer tout doucement du matériel obsolète et vétuste comme notre vieux camion par l'achat d'un Unimog 4X4 d'occasion particulièrement adapté à nos routes de campagne ainsi que l'achat il y a sept ans d'un tracteur également d'occasion permettant ainsi d'avoir deux tracteurs munis de trémies d'une tonne et demi et de lames de déneigement lorsque la neige est importante. L'autre tracteur sera remplacé par un nouveau au cours de cette année 2017. Notre grue est également indispensable pour charger le sel.

L'acquisition du sel se fait par un marché public avec comme critères le prix bien sûr mais aussi le délai de livraison. Pour l'instant nous utilisons toujours le sel commandé en 2015. Au 15 janvier plus de 70 tonnes ont été utilisées depuis le début de l'année.

COMMENT EST ORGANISÉ LE DÉNEIGEMENT ?

L'Unimog 4X4 est équipé d'une trémie de 5 tonnes, il fait les grands axes prioritaires, c'est-à-dire la plupart des rues où le bus doit passer. Sa tournée est aussi étudiée pour réaliser l'épandage sur les axes principaux à fortes pentes.

Un tracteur partira sur Virginal, Fauquez et la Basse -Hollande.

Le second tracteur est affecté sur Ittre et Haut-Ittre.

Le grutier charge au fur et à mesure des retours au dépôt communal.

AVEC QUI ?

On peut avoir tout le matériel du monde, il faut du personnel pour l'utiliser.

Comme vous l'avez compris, le personnel minimum est de 4 lors d'une offensive hivernale. Un service de garde est instauré à partir du mois de novembre.

Il y a lieu d'avoir du personnel ayant le permis C pour l'Unimog, d'autres ayant le permis G pour les tracteurs et enfin du personnel sachant manier une grue.

C'est pourquoi lors des récents engagements nous avons été particulièrement attentifs pour engager du personnel ayant ces permis et surtout polyvalents. Il faut aussi dire qu'un grand nombre de personnes ayant ces qualités ont pris leur pension au cours de ces dernières années. C'est donc presque une nouvelle équipe qui s'occupe du déneigement et on peut dire que je suis particulièrement heureux de voir que cela fonctionne bien.

Je me dois ici de saluer la disponibilité du personnel qui arrive souvent vers 4 h30 du matin car c'est une des premières mesures que j'ai prises de les faire commencer tôt. C'est bien plus efficace car nous ne sommes pas embêtés par la circulation. Ainsi l'effet du sel a déjà pu intervenir quand nos concitoyens doivent partir travailler et moins de véhicules entravent la circulation empêchant le service d'épandage de passer.

A cela, il y a lieu aussi de mettre en avant la motivation du personnel qui a conscience qu'il rend un service énorme à la population tant au niveau de la sécurité que du stress pour un grand nombre de nos concitoyens.

Monsieur Alain Bonfond coordonne le déneigement et vous pouvez le voir très tôt au matin (enfin si vous êtes réveillé) circulant sur nos routes afin de vérifier s'il y a lieu ou non d'appeler les membres de l'équipe de garde. Celle-ci est composée de Messieurs Fabrice Bontet, Amaury Machtelings, Marc Plasman, Carlo Marotta, Georges Pires, Gérard Vanderlin et Albert Eicher.

Il ne faut pas oublier Mr Luc Bontet qui s'occupe du déneigement des cours de récréation de nos écoles communales ainsi qu'une partie du personnel communal qui sécurise les entrées des bâtiments publics.

Jusqu'à présent, il faut bien le reconnaître, l'offensive du Général Hiver s'est faite crescendo, ce qui a permis de bien rôder les nouvelles recrues au fonctionnement du service d'épandage.

Jusqu'à présent nous n'avons pas eu de grandes quantités de neige comme nous avons déjà connues avec la formation de grosses congères dans nos petits chemins creux de campagne.

LA COMMUNICATION

Au cours de ces dernières années, nous développons le site Betterstreet que vous pouvez mettre comme application sur votre GSM, ainsi que Facebook qui est un véritable outil d'information très rapide vers la population et vice versa.

LE SEL : UNE BONNE SOLUTION ????

On sait que l'usage intensif du sel provoque aussi des dégâts à nos routes car il s'insère dans les fissures et provoque ensuite des nids de poules. Il provoque aussi des dégâts importants pour la biodiversité. Mais jusqu'à présent c'est malheureusement la seule solution pour un déneigement rapide. C'est pourquoi l'utilisation des lames et après le salage est la solution qui diminue la quantité de sel utilisée.

Je crois aussi que l'utilisation des pneus neige est une nécessité dans notre commune, c'est incroyable de voir encore le nombre de personnes qui ont des pneus lisses. Il suffit d'un véhicule qui patine pour que tous les autres soient bloqués.

ET SI L'OFFENSIVE SE FAIT PLUS FORTE ????

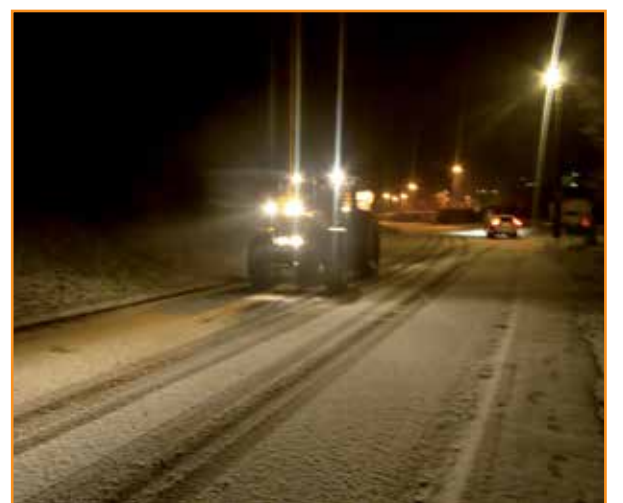
Lorsque la situation est catastrophique, nous agissons rapidement pour solutionner la situation, c'est ainsi que le vendredi 13 janvier (cela ne s'invente pas), j'ai pris la décision de mettre le service communal sur la N280 pour aider les nombreux automobilistes bloqués à Virginal, Ittre et Haut-Ittre.

Notre service d'épandage est essentiellement communal donc public, mais en cas de véritable coup dur, nous savons que nous pouvons compter et cela est déjà arrivé par le passé sur nos entreprises privées locales, les firmes Pierre Claes, Christophe Delferrière, Joël Verdoot et Luc Leni, mais aussi l'aide d'agriculteurs comme Mrs Moyerson, De Mahieu, Diègo Grégoire et Christian Germaux.

Je remercie personnellement tout le service travaux pour sa disponibilité et son enthousiasme de rendre service à la population.

Mais pensez aussi que le Général Hiver peut aussi nous jouer des tours, qu'un matériel peut tomber en panne ou casser mais sachez que nous ferons l'impossible pour vous rendre service.

> **Christian Fayt, Echevin des Travaux**





QUE PENSER DU BUDGET COMMUNAL 2017 ?

Déjà en 2016, lors de la deuxième modification budgétaire, nous attirons l'attention sur l'augmentation des dépenses plus importante que l'augmentation des recettes.

Le budget 2017 s'ouvre sur le même constat puisque les recettes augmentent de 165 650 EUR (+1,6%) pour une augmentation de dépenses de 476 832 EUR (+5%).

Le discours sur la fragilité de nos recettes et sur les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les communes n'est plus à faire : diminution de la dotation du fonds des communes, augmentation des sommes dues par la commune pour le service incendie et pour la zone de police ou les charges qui pèsent sur les CPAS, ...

Le cas de notre commune, bien connu de tous, est particulier à cause de l'incertitude concernant l'avenir des infrastructures industrielles sur notre territoire et à cause des contentieux liés à certaines recettes qui en proviennent.

Rappelons que près de 40% de nos recettes dépendent des taxes provenant de ces industries.

Dans la configuration financière qui est la nôtre, une option de gestion à moyen terme aurait été de constituer des provisions pour permettre de maintenir le plus longtemps possible les services que nous offrons à la population, si nos finances venaient à faiblir : donner un peu moins mais pendant plus longtemps.

Face au constat que nos dépenses continuent à croître plus vite que nos recettes, nous risquons d'avoir de plus en plus de mal à équilibrer le budget de la commune et à poursuivre cette politique de services à la population.

Que dire si nos recettes commencent à diminuer ?

Une marge de manoeuvre disponible serait alors d'augmenter les taxes à l'IPP et au PI. C'est un choix que l'actuelle majorité s'est engagée à ne pas faire.

Cependant, garantir l'équilibre du budget ordinaire est impératif. Nous devons y rester attentifs et trouver les moyens pour garantir cet équilibre à l'avenir.

Depuis de très nombreuses années, les échelons des Finances successifs ont fait part de leur inquiétude face à une politique de gestion quotidienne et de projets qui alourdissent les dépenses de la commune tant en personnel qu'en fonctionnement face à des recettes dont une large part risque de devenir incertaine.

Nous devons dans les budgets futurs davantage anticiper et préparer l'avenir comme nous le suggère la fragilité de nos recettes.

> **Hélène de Schoutheete,**
Echevine des Finances

QUELQUES CHIFFRES

SERVICE ORDINAIRE 2017 :

- Recettes ordinaires : **11 098 999 EUR** => + 165 650 EUR => + **1,6%**
- Dépenses ordinaires : **10 194 047 EUR** => + 476 823 EUR => + **5%** (+ 0,3% en 2016)
 - 7% d'augmentation des dépenses de personnel (0% d'indexation des salaires)
 - 4,5% d'augmentation des dépenses de fonctionnement
- Boni présumé 2017 : **43 836 EUR** (Boni présumé au budget 2016 = 146 566,08 EUR)

SERVICE EXTRAORDINAIRE 2017 :

- autofinancement 707 665 EUR dont 271 165 EUR prélevé sur le budget ordinaire 2017 (662 663 EUR ont été prélevés en 2016)
- subsidés : 1 142 525 EUR
- emprunt 600 000 EUR
- fonds des calamités (suite aux inondations) 150 000 EUR

Pour financer les projets suivants :

- 937 000 EUR pour la crèche de Virginal (réinscription) dont 685 400 EUR de subsides
- 620 000 EUR pour l'extension du centre administratif par emprunt pour 600 000 EUR
- 300 000 EUR pour l'égouttage de la rue Bruyère de Virginal (2ème partie) dont 175 511 EUR de subsides venant du FRIC (fonds régional d'investissement communal) et 90 000 EUR de subsides de la SPGE
- 617 100 EUR pour le centre sportif dont 172 000 et 201 000 de subsides
- 40 603 EUR pour les annuités d'égouttage
- 3 000 EUR pour des appareils de chauffage de l'église Saint Laurent
- Divers matériel, charroi et mobilier
- 50 000 EUR pour aménagement de classes dans l'école communale de Ittre
- 15 000 EUR pour une étude pour l'agrandissement du musée Marthe Donas

RÉSERVE LIÉE AUX CONTENTIEUX : 4 355 000 EUR

EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA COMMUNE ENTRE 2013 ET 2017 :

- 393 421 EUR (école de Virginal + achat d'une maison par la Régie foncière – 2016)
- 110 000 EUR (leasing du tracteur – 2016)
- 600 000 EUR (aménagement du centre administratif)
- 687 920 (emprunt d'égouttage auprès de la SPGE remboursable par annuités constantes sur 20 ans)

*** AUTRES EMPRUNTS QUI N'ONT PAS D'IMPACT AU NIVEAU DES FINANCES COMMUNALES

- 384 321 EUR (emprunt auprès de la Province pour le service Incendie – 2015 compensé par un subside pour la totalité)
- 1 280 910 (emprunt entièrement subsidié par le CRAC pour les infrastructures sportives : cet emprunt est également neutre au niveau communal)

Je reste à la disposition de chaque personne qui souhaiterait des éclaircissements au sujet des finances communales. (hdesch@hotmail.com)

> **Hélène de Schoutheete,**
Echevine des Finances



BON À SAVOIR

Beaucoup de choses se disent au sujet de la Mobilité sur les réseaux sociaux.

Pour des raisons personnelles, je ne suis pas une utilisatrice de ceux-ci.

Sachez cependant que je suis à la disposition de chaque citoyen concernant entre autres les questions ou les problèmes de Mobilité.

En collaboration avec le service Mobilité, j'essayerai d'y répondre et d'y apporter des solutions.

N'hésitez pas à me contacter :

hdesch@hotmail.com

> **Hélène de Schoutheete,**
Echevine de la Mobilité



LE POINT SUR L'URBANISATION À ITTRE EN 2016

1. demandes de permis d'urbanisme introduites en **2016 : 60** (dont **08** régularisations et **7** article 127)

soit **73** dossiers au 20.11.2016

- 11 pour nouvelles habitations (0 sur 2015 et 11 sur 2016)
- 05 pour permis groupé (1 sur 2015 et 4 sur 2016)
- 32 pour transformations ou extensions (7 sur 2015 et 25 sur 2016)
- 02 pour hangars, ateliers ou bâtiments agricoles (1 sur 2015 et 1 sur 2016)
- 18 pour actes et travaux divers (3 sur 2015 et 15 sur 2016)
- 05 pour création de logement(s) (1 sur 2015 et 4 sur 2016)
- 00 démolition

sur ces **73** demandes :

- 39 permis ont été délivrés (12 sur 2015 et 27 sur 2016)
- 01 permis a été refusé (2016)
- 31 dossiers sont encore en cours (dont 1 sur 2015)

- 00 dossier classé sans suite
 - 01 dossiers déclaré irrecevable
 - (1 dossier est actuellement en attente de décision sur recours)
- sur les dossiers introduits en 2015 et non clôturés au 20.11.2015 (36) :

- 29 permis ont été délivrés dont 2 sur recours
- 02 ont été refusés
- 05 retiré ou pas complété

2. permis de lotir - permis d'urbanisation : (au 20.11.2016)

3. informations notariales : (au 20.11.2016)

- 19 demandes introduites du 21/11/2015 au 31/12/2016
- 193 demandes introduites du 01/01/2016 au 20/11/2016.

> **Daniel Vankerkove,**
Echevin de l'Urbanisme



UN JOB À TA PORTE LE 7 FÉVRIER 2017



Le 7 février, grâce à une collaboration efficace entre les 4 communes de l'Ouest du Brabant wallon, les 4 CPAS, le Forem, l'UCM, la Province de Brabant wallon, l'UED et Tubusiness, nous organisons à Tubize une action spécifique destinée aux entreprises et aux demandeurs d'emploi intitulée « Un Job à ta porte ».

Il est souvent périlleux pour les indépendants et entreprises de trouver le candidat idéal et de l'engager. Paradoxalement, à l'heure actuelle, près de 3000 personnes dans notre région cherchent un travail.

L'objectif de l'action « Un job à ta porte » vise la rencontre entre les personnes de la région qui recherchent un emploi et les entreprises locales qui souhaitent engager un collaborateur ou accueillir un stagiaire.

> **Ferdinand Jolly, Bourgmestre**

PARTICIPATION
CITOYENNE

Il y a un peu de mouvement au sein des membres des Conseils consultatifs. Il y a actuellement quelques personnes à remplacer :

- 1 personne au Conseil consultatif des affaires sociales et des assuétudes ;
- 1 personne au Conseil consultatif de la mobilité ;
- 2 personnes au Conseil consultatif de l'économie durable, de l'emploi local et de l'énergie ;
- 2 personnes au Conseil consultatif de la jeunesse ;
- 2 personnes au Conseil consultatif de la solidarité internationale.

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature auprès de M. Pierson, Directeur Général, rue de la Planchette 2, 1460 Ittre.

Elles peuvent se renseigner également auprès de Madame Lalli au 067/79 43 21.

> **Daniel Vankerkove,
Echevin de la Participation**



PERMIS D'URBANISME DÉLIVRÉS DU 1/10 AU 31/12/2016

- 1 construction de hangar
- 2 constructions d'habitations unifamiliales
- 1 construction de piste équestre
- 1 construction de garage
- 1 construction de garage + une véranda
- 1 autorisation de travaux de voirie rue Paisible, rue du Paradis, rue du Petit paradis et rue Laverland
- 1 extension d'habitation
- 1 construction de cabine haute tension
- 2 transformations de maisons
- 1 régularisation de la construction d'un garage.

> **Daniel Vankerkove,
Echevin de l'Urbanisme**



LES SACS DE CAISSE EN PLASTIQUE LÉGER INTERDITS EN WALLONIE

QUELS SACS INTERDITS À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 ?

A partir du 1^{er} décembre 2016, l'usage de sacs de caisse en plastique léger est interdit. Par sac de caisse, on entend celui utilisé pour regrouper et transporter les achats lors du passage à la caisse, qu'il soit gratuit ou payant, quel que soit le type de commerce (alimentaire ou non) et le lieu de vente (petits commerces, supermarchés, marchés...).

L'interdiction vise l'utilisation de sacs en plastique tant par le commerçant lorsqu'il emballe lui-même les achats que par le client.

Par « léger » il faut entendre une épaisseur inférieure à 50 microns, quels que soient le type de plastique et les caractéristiques (incinérable, biodégradable, compostable, ...).

Le papier plastifié utilisé pour l'emballage de morceaux de viande, du poisson ou du fromage ne constitue pas un sac en plastique et reste autorisé.

Les commerçants pourront écouler leur stock de sacs personnalisés achetés avant le 9 juillet 2016 (date de publication du décret au Moniteur belge) jusqu'au 1^{er} décembre 2017.

LES AUTRES SACS ?

Les sacs autres que ceux de caisse seront également visés par une interdiction. Cela vise par exemple les sacs utilisés pour emballer les fruits et légumes ou les denrées humides au point de vente, qu'ils soient gratuits ou payants. Les modalités d'entrée en vigueur et les alternatives seront fixées à l'issue de la consultation en cours avec le secteur du commerce.

LES ALTERNATIVES ?

Lorsqu'un conditionnement est nécessaire, les sacs en tissu ou en papier, les cartons, le traditionnel panier ou cabas, les bacs et paniers en plastique réutilisables conçus pour et destinés à être utilisés de nombreuses fois, le sac à dos, ... sont autant d'alternatives aux sacs de caisse à usage unique.

Limiter la consommation de sacs en plastique, et par là-même la production de déchets plastiques et la présence de déchets plastiques dans les déchets sauvages sont les objectifs de cette mesure.

POURQUOI CETTE MESURE ?

L'impact environnemental de l'usage des sacs en plastique n'est plus à démontrer. Les « mers » de plastique formées par les courants marins témoignent de ce désastre écologique comme la présence des sacs dans les déchets sauvages ramassés en Wallonie.

« Une seconde pour fabriquer un sac plastique. 20 minutes d'utilisation. Des décennies de pollution. Voilà qui résume la raison d'être de cette mesure ».

> **Ferdinand Jolly, Bourgmestre**





LES AÎNÉS ONT REÇU LEURS COLIS DE NOËL

Cette distribution a eu lieu dans les salles communales :

- à Virginal, le mercredi 21/12/2016 de 8h30 à 12h : 409 colis ;
- à Haut-Ittre de 14h à 15h30 : 56 colis.
- à Ittre, le jeudi 22/12/2016 de 8h30 à 12h : 392 colis ;

Elle s'adressait aux personnes de plus de 65 ans, ainsi qu'aux personnes porteuses de handicap ou invalides à partir de 66 %. Certaines, désireuses de faire don de leur colis à une œuvre de la Commune, se sont aussi manifestées. Sur invitation du CPAS, 54 personnes les plus démunies furent également invitées à retirer un colis dans leurs locaux.

Le jeudi 22 après-midi et vendredi 23/12/2016 en matinée, une délégation communale s'est rendue dans les maisons de retraite de l'entité. A chaque fois, elle y a été chaleureusement accueillie par la direction, le personnel soignant et par les pensionnaires très soucieux de remercier la Commune et ses mandataires. 316 colis y ont été distribués.

Au terme de ces opérations, il convient de remercier aussi l'équipe du Service des travaux pour la préparation des colis, ainsi que le Service administratif pour la préparation des commandes.

Bonne Année à tous !

> **Richard Flandroy, Échevin des Aînés**



SOUTIEN SCOLAIRE



Le soutien à la réussite scolaire connaît un franc succès auprès des étudiants de notre commune, qu'ils soient en secondaire ou à l'école primaire.

Organisé depuis 2004 par l'administration communale, ce service s'adresse à tous les élèves domiciliés ou scolarisés dans la commune.

Il offre aux étudiants la possibilité d'obtenir une aide personnalisée et individuelle dans tous les cours de base (français, néerlandais, anglais, mathématiques, ...) mais aussi dans des cours plus spécifiques.

La participation aux frais demandée aux parents a été limitée à 6€ l'heure de cours afin de permettre l'accès des cours à tous.

Chaque étudiant du secondaire a droit à l'application de ce tarif à concurrence d'un maximum de 20 heures de cours par année civile, les élèves de primaire à 15 heures.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce service, nous vous invitons à prendre contact avec :

- Sylviane Bontet ou Frédérique Joris
- Tél : 067/ 79.43.38 (le matin)
- serviceextrascolaire@ittre.be

> **Richard Flandroy, Echevin de l'Extrascolaire**



ACTION DE SOLIDARITÉ DANS LES ÉCOLES COMMUNALES

Dans le cadre de leurs cours philosophiques, les élèves de primaire des écoles communales de Virginal et d'Ittre ont participé à l'action Shoe-Box des Samaritains en collaboration avec les Restos du Coeur.

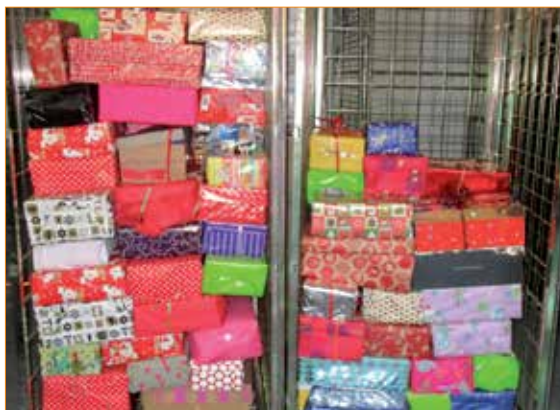
Les enfants ont rassemblé des vivres et boissons non alcoolisés, non périssables, faciles d'ouverture et prêts à être consommés, ils ont fabriqué une carte de vœux et glissé le tout dans une boîte à chaussures décorée.

Cette opération de solidarité permet chaque année de récolter plusieurs milliers de boîtes qui sont ensuite distribués dans le cadre des fêtes de fin d'année aux sans-abris et aux plus démunis.

Les élèves ont été sensibilisés par leurs professeurs à la pauvreté et à l'isolement des personnes vivant dans la rue. « Ca peut arriver à chacun d'entre nous, un problème d'emploi, des difficultés familiales... »

Grâce à l'implication enthousiaste des élèves et de leurs parents, c'est une centaine de boîtes qui a été déposée par les professeurs au dépôt de Tubize. Un grand merci à tous pour votre générosité!

> **Richard Flandroy, Échevin de l'Enseignement**



LES CLASSES DE NEIGE 2017

Elles auront lieu en Italie du 25 janvier au 3 février 2017 et concernent les élèves de P5 et P6 des écoles communales d'Ittre et de Virginal.

Les accompagnateurs sont les titulaires de classe et des éducateurs qualifiés.

Afin d'alléger quelque peu le coût du voyage, les élèves ont été impliqués dans la vente de bulbes pour le jardin.

Nos enfants pourront partager les joies de la neige, apprendre à skier, découvrir la montagne et les soirées au coin du feu : de nombreux apprentissages en perspective et autant de magnifiques souvenirs !

Nous leur souhaitons un très bon séjour.

> **Richard Flandroy, Echevin de l'Enseignement**





LE MINIBUS COMMUNAL TRANS'ITTRE



Le 26 juin 2008, sur proposition du conseil consultatif des affaires sociales, la commune inaugurerait un nouveau service : le minibus communal Trans'lttre que vous avez sûrement vu sur les routes de nos villages et d'autres communes.

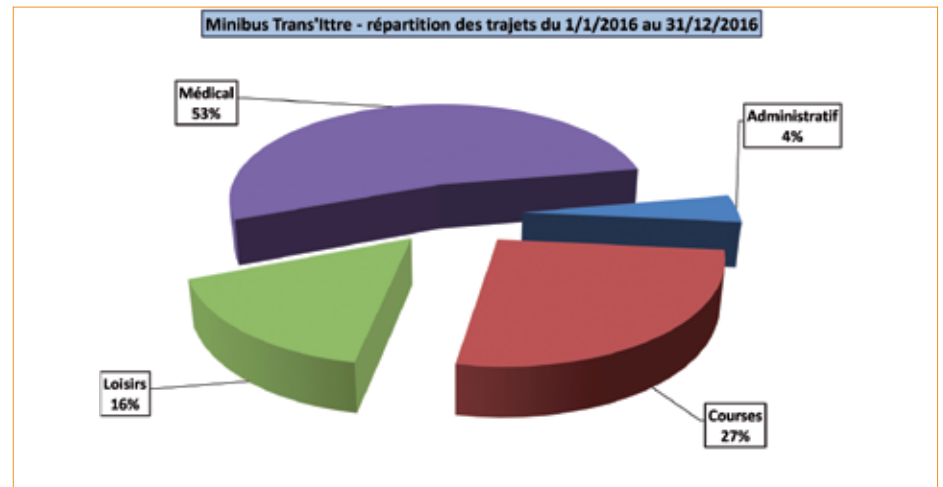
Une initiative qui n'a cessé d'évoluer depuis. En 2016, Trans'lttre a transporté 1.106 personnes parcourant 37.413 km qui représentent 887 trajets (nous ne comptabilisons ici que les voyages aller sans les retours).

Comme vous le voyez sur le graphique, ci-joint, plus de la moitié des trajets (53%) se font à destination « médicale » c'est-à-dire que le minibus permet aux personnes de se rendre à leurs rendez-vous chez le médecin ou à leurs examens dans les hôpitaux environnants.

Mais le minibus peut être utilisé à d'autres destinations : aller faire ses courses, rendre visite à des amis ou d'autres activités de loisirs, se rendre aux différentes institutions administratives, etc.

Le minibus est à votre disposition du lundi au jeudi de 6h30 à 17h (vendredi jusqu'à 13h) sur simple appel téléphonique au chauffeur, Cédric Hulsmans, au 0473/51 33 95.

Le règlement d'utilisation du minibus et tarifs sont disponibles soit **sur notre site internet www.ittre.be** soit sur simple demande **au service information de la commune**, Angel Antuna, rue de la planchette 2 – 0479/21 52 11 – a.antuna@ittre.be.



Tarification Minibus Trans'lttre - 0473/ 51 33 95	
Tarif 1	1€ A/R Sur tout le territoire de la Commune d'lttre
Tarif 2	2€ trajet simple (4€ A/R) de et vers les communes de:
	Braine-l'Alleud Braine-le-Château Braine-le-Comte Nivelles Rebecq Soignies Tubize Waterloo
Tarif 3	2€ prise en charge En dehors de ces Communes et au-delà de 25 Km 0,25€ / Km Avec un maximum de 50 Km

> **Françoise Peeterbroeck, Présidente du CPAS**



EXPRESSION POLITIQUE PA

FINANCES COMMUNALES 2017 À ITTRE : DROIT DANS LE MUR !

D'année en année, la situation financière de notre Commune se détériore. Le budget 2017 débattu en Conseil communal du mardi 13 décembre est pire que les précédents !

Quelques indices : l'écart entre les recettes (+ 0,3%) et les dépenses (+ 5%) se creuse, notamment parce que les dépenses de personnel (+ 7%) et de fonctionnement (+ 4,5%) explosent ! Résultat : l'autofinancement des investissements communaux se réduit comme peau de chagrin. Ainsi, entre 2016 et 2017, on passe de 1.360.000€ à 909.000€ **soit 451.000€ en moins !**

Plus inquiétant encore : **il manque 1.264.000€** pour faire face aux contentieux auxquels la Commune est confrontée !

Face à cette détérioration financière significative, la **Commission communale d'avis**, composée de l'échevine des Finances, du Directeur-Général de l'Administration et de la Directrice Financière, tire la sonnette d'alarme. Elle préconise une série de remèdes. A défaut, l'un des auteurs de cet avis évoque même la mise sous tutelle des finances communales !

Pourtant, de manière surprenante, l'examen du budget communal 2017 ne fait droit à **aucun** de ces remèdes. Pas de réductions de dépenses susceptibles d'accroître les bénéfices communaux. Pas la moindre réserve ou provision budgétaires nouvelles. Pire, la réserve dite de « diversification financière » annoncée en début de législature, n'a toujours pas le début d'un commencement. Plus interpellant encore, le plafond d'emprunt fixé pour

l'ensemble de la législature par l'actuelle majorité est largement dépassé : fixé à 1.400.000€, il tourne aujourd'hui autour de **3.000.000 € !**

Pourtant, selon les comptes annuels entre 2012 et 2015, les recettes de la Commune ont progressé de **2.200.000€** passant de 8.740.000€ à 10.940.000€ !

A quoi ont servi ces recettes supplémentaires importantes ? En tout cas, pas à répondre aux préoccupations exprimées par les membres de la Commission communale d'avis ! Même pas à sauvegarder l'investissement rentable de la Commune (dividendes de 10.000€ par an !) **en parts R** dans l'Intercommunale SEDILEC.

Ce qui n'empêche pas la majorité de multiplier les effets d'annonce.

Par exemples : le lancement de la première phase (!) d'une modernisation du centre administratif à l'ancienne poste. Ou encore, les projets de développement rural tels que la maison du village à Haut-Ittre ou la maison de santé et d'autres encore. ... (Voir le Facebook du Premier échevin !)

Mais avec quels sous ces belles annonces ?

Les réserves existantes sont déjà insuffisantes pour honorer les contentieux et aucune réserve ou provision nouvelles ne sont, à ce jour, constituées pour anticiper l'avenir ! Sans parler de l'avenir des entreprises industrielles ittroises. ...

> **Claude DEBRULLE,**
Conseiller communal P.A.



RÉPONSE DU COLLÈGE COMMUNAL À L'EXPRESSION POLITIQUE DU GROUPE PA

Seuls les chiffres votés lors du conseil communal du 13 décembre 2016 sont officiels (voir **Que penser du budget 2017** en p.4).

Tout autre chiffre, cité par le groupe PA au travers de l'article signé par Claude Debrulle n'est qu'interprétation.

En ce qui concerne la réserve du contentieux NMLK, voici les sommes prélevées chaque année depuis 2001 jusque 2017, pour faire face au contentieux administratif concernant les taxes payés à la commune (essentiellement la taxe sur le précompte immobilier).

2001 : 240.000 EUR

2006 : 215.000 EUR

2007 : 300.000 EUR

755.000 EUR pour l'ancien contentieux précompte immobilier

2012 : 400 000 EUR

2012 : 200 000 EUR rajoutés en 2014 par la législature actuelle

2013, 2014, 2015 2016 et 2017 : 600 000 EUR mis en réserve chacune de ces 5 années par l'actuelle majorité.

3.600.000 EUR

=> **4.355.000 EUR** pour la totalité du contentieux.

A noter que pour les années qui ne sont pas reprises soit aucune réclamation n'a été faite par l'entreprise (2009 et 2010) soit aucune somme n'a été mise en réserve, ce qui est le cas pour 2011.

> **Pour le Collège communal**
Hélène de Schoutheete – Echevine des Finances



AVIS

L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE RECHERCHE DES PERSONNES INSCRITES EN ALE POUR LA SURVEILLANCE DES TEMPS DE MIDIS AINSI QUE L'ACCUEIL DES ENFANTS AVANT ET/OU APRÈS L'ÉCOLE

Vous répondez aux conditions suivantes :

- Vous avez un contact facile avec les enfants,
- Vous aimez le contact social
- Vous bénéficiez, de préférence, d'une expérience dans le domaine de l'enfance, et/ou, êtes titulaire d'une attestation de formation dans le secteur,
- Vous êtes inscrit dans l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de Ittre (contact: Jean - Marc VANDE KERKHOVE : 02/366.29.27

ale@braine-le-chateau.be) Permanence le lundi à Virginal : Rue du Centre 9

Nous vous offrons la possibilité de travailler au sein d'une équipe dynamique et enthousiaste... (jusqu'à 70h par mois avec des chèques ALE).

> **Richard Flandroy,**
Echevin de l'Extrascolaire



LES CONGÉS D'HIVER DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

Cet hiver, l'accueil organisé à la Maison Chabeau aura été culturel, gourmand et créatif...

L'équipe des accueillants avait en effet concocté un programme diversifié pour les enfants, mêlant jeux, bricolages, windows color, ateliers culinaires (cookies, galette des rois, ...) ... Tous les enfants ont également été invités à participer au spectacle « Sweet and Swing » qui s'est déroulé salle polyvalente de Virginal dans le cadre de « Noël au théâtre » - CLI.

Les congés de détente (du 27 février au 3 mars) seront organisés sous forme d'« Animations Vacances ».

Le thème de cette semaine sera « Théâtre et marionnettes »...

Les documents d'inscriptions seront très prochainement disponibles sur le site www.ittre.be - onglet extrascolaire...



> **Richard Flandroy,**
Echevin de l'Extrascolaire



SPORT – TENNIS

La saison 2017 commencera le samedi 11 mars 2017 et se terminera le 1er samedi de décembre 2017 sous réserve des conditions climatiques favorables.

Les réservations se feront à partir du 6 mars 2017 en téléphonant à M. Berckmans au n° 0470/62 34 94. Elles se feront au plus tard la veille du jour souhaité, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h00 ou entre 13h00 et 18h00 et, le samedi matin, entre 9h00 et 12h00.

Le règlement complet est disponible sur notre site www.ittre.be ou auprès de Mme Lalli au 067/79 43 20.

> **Daniel Vankerkove, Echevin des sports**



DÉCÈS

HUYSENTRUYT MARIE : décédée le 26/11/2016 à Arlon

BOUÉ JEANINE : décédée le 30/11/2016 à Colombe/France

JACQUEMIN MARIE : décédée le 8/12/2016 à Braine-l'Alleud

FAYT LUCETTE : décédée le 10/12/2016 à Ittre

SENTERRE COLETTE : décédée le 11/12/2016 à Ittre

DELCORDES ANSELME : décédé le 14/12/2016 à Braine-l'Alleud

DE RON ANNA : décédée le 18/12/2016 à Ittre

PINTABONA RINA : décédée le 20/12/2016 à La Louvière

BRISAER ELI : décédé le 26/12/2016 à Braine-l'Alleud

MATTHYS MARIA : décédée le 26/12/2016 à Ittre

GALAND JEAN : décédé le 28/12/2016 à Ittre

HOCEDEZ MARIE : décédée le 29/12/2016 à Ittre

FOUBERT VICTOR : décédée le 1/01/2017 à Ittre



NAISSANCES

BARON MEYERS JAMES : né le 30/11/2016 à Braine-l'Alleud

VANDERSCHUEREN OLIVIA : née le 1/12/2016 à Anderlecht

VASAPOLLI CLÉO : née le 7/12/2016 à Hal

SAUTOIS ZOÉ : née le 9/12/2016 à Uccle

LANGOUCHE TILIA : née le 11/12/2016 à Anderlecht

HANOCQ VICTORIA : née le 5/01/2017 à Anderlecht

TÉATIN ALEXIA : née le 6/01/2017 à Braine-l'Alleud



MARIAGES

DEGREEF FRÉDÉRIC ET DE RANGE NATHALIE : le 2/12/2016 à Ittre

VERKLEEREN ERIC ET BEGHEIN NATHALIE : le 3/12/2016 à Ittre

FELIPE FILHO JOSÉ ET MARTINS MOREIRA SANDRA : le 3/12/2016 à Ittre

BOSMAN DAVY ET CHEDLI YSAMINA : le 10/12/2016 à Ittre

> **Christian Fayt, Officier de l'Etat Civil**

Prochain Conseil communal :

**24 JANVIER 2017 19H -
GRAND PLACE ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Daniel VANKERKOVE,**
Echevin de l'Information - 0470/ 223 301

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page :
Nancy Dutoit - Inform'Action asbl

Impression : **Imprimerie Delferrière**

Vous habitez le Brabant wallon et vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ?
Vous cherchez un service adapté à vos besoins ?

APPELEZ GRATUITEMENT LE 0800/17.420

Nous trouverons l'opérateur qui correspond à vos besoins !






info@capbw.be
www.capbw.be